



AVIS DE CONCOURS

Le Service Interrégional des Concours
adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national
au titre de l'année 2022, le concours d'

ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Spécialités : Archives et Inventaire

Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

Nombre total de postes ouverts : Spécialité archives : 30 / Spécialité inventaire : 8

Type de concours	Spécialité Archives	Spécialité Inventaire
Concours externe	18	6
Concours interne	9	2
3 ^{ème} concours	3	0
Total	30	8

Conditions d'inscription		Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours externe	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent (autrement dit, tout diplôme national, reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou tout titre ou diplôme homologué au moins au niveau II (niveau6) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles: consulter le site internet www.cdg35.fr ou le formulaire d'inscription.</p>	<p><u>Epreuves écrites :</u></p> <p>Mercredi 18 et Jeudi 19 mai 2022</p> <p>Au Parc des expositions de VITRÉ Chemin du Feil 35500 VITRÉ</p> <p>ou</p> <p>A l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré (35)</p> <p><u>Epreuves d'admission :</u></p> <p>Septembre 2022 au CDG35</p> <p>L'épreuve obligatoire de langue et l'épreuve facultative d'informatique sont supprimées pour cette session 2022 (conformément aux dispositions du décret n°2021-572 du 10 mai 2021). De ce fait, les coefficients des épreuves respectives de conversation avec le jury et d'entretien sont portés à 4.</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35, organisateur de l'opération</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 11 janvier 2022 au 16 février 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site Internet www.cdg35.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr », aux dates et heure mentionnées ci-dessus ;</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace candidat sécurisé.</p> <p><u>VALIDATION DE L'INSCRIPTION EN LIGNE:</u></p> <p>du 11 janvier 2022 au 24 février 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura <u>validé son inscription en ligne</u>, à partir de son espace sécurisé.</p> <p>En l'absence de cette validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 24 février 2022, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat <u>sera annulée</u>.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises. A titre exceptionnel, en cas de problème technique lié au dépôt des pièces justificatives uniquement, les candidats pourront transmettre par voie postale les pièces justificatives dans les délais impartis (cachet de la poste faisant foi).</p>
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p>		
Troisième concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 18 mai 2022, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>		